

Les 16 engagements pour l'amélioration de l'exercice du métier de directeur d'école : leur déclinaison dans le département de Loire Atlantique

Les 6 axes	Les 16 engagements du ministère	Leur déclinaison en Loire Atlantique
<p>Ecoute des besoins des directrices et directeurs d'école et pilotage de la simplification des tâches administratives</p>	<p>Engagement 1 : Les académies assurent la promotion, la diffusion et le suivi de la mise en œuvre des initiatives nationales et des protocoles académiques visant la simplification des tâches administratives des directrices et directeurs d'école, en lien étroit avec les DSDEN. Elles organisent un dispositif de mise à jour à minima annuel des protocoles et s'attachent à y intégrer les meilleures pratiques.</p> <p>Engagement 2 Les directions et services d'administration centrale favorisent des dispositifs de mutualisation de pratiques et d'expériences entre académies. Le « film annuel des directeurs d'école » et le « guide pratique pour la direction de l'école primaire », publiés sur Éduscol, sont actualisés régulièrement.</p> <p>Engagement 3 : Une sensibilisation des maires à la démarche de simplification des tâches administratives au profit d'un fonctionnement efficace des écoles est organisée. Une attention particulière sera portée aux équipements facilitateurs tels que par exemple le matériel informatique, les mises à jour logicielles et la téléphonie mobile, etc.</p> <p>Engagement 4 : À tous les niveaux, les principes essentiels de tenue de réunion (planification annuelle, ordres du jour préalables, estimation et respect de la durée des réunions, production de relevés de décision) sont promus en tenant compte des moyens à mettre en œuvre sur le terrain.</p> <p>Engagement 5 : Le portail ORQUESTRA 1^{er} degré, outil de pilotage des enquêtes et de restitution d'une synthèse des réponses entre les niveaux national, académique et départemental, est progressivement déployé à partir de début 2017</p> <p>Engagement 6 : Les directions et services d'administration centrale s'engagent à prolonger leurs démarches d'allègement du nombre d'enquêtes nationales et à documenter leurs modalités de réponse, en particulier par l'usage des systèmes d'information existants.</p> <p>Engagement 7 : Les acteurs académiques, en rectorat, DSDEN et circonscriptions, chacun à leur niveau, attachent une vigilance particulière à la programmation annuelle des enquêtes, à la réduction de leur nombre notamment en évitant des doublons, à la définition de délais de réponse réalistes et à une restitution des résultats des enquêtes aux directrices et directeurs d'école.</p> <p>Engagement 8 : Chaque académie organise la mise à disposition d'intranets académiques (ou de dispositifs équivalents) au profit, en particulier, des directrices et directeurs d'école. L'intranet académique doit permettre aux directrices et directeurs d'école d'accéder à l'ensemble des ressources essentielles à l'exercice de leur métier (information, documentation, applications et systèmes collaboratifs) et contribue à la maîtrise des flux d'information.</p> <p>Engagement 9 : Des principes de gestion des courriels sont formalisés et diffusés à tous les niveaux. Il s'agit notamment de lutter contre la redondance d'informations.</p>	<p>-communication large sur notre protocole, au sein du « GT simplification des tâches » constitution de sous groupes de veille</p> <p>Deux liens mis à disposition dans ETNA : http://www.intra.ac-nantes.fr/les-dossiers-documentaires-601328.kjsp?RH=1153477835484&RF=1246461176929 et http://www.intra.ac-nantes.fr/agenda-du-directeur-d-ecole-901306.kjsp?RH=1153477835484&RF=12768664364448 en complément du « dossier documentaire » du directeur où l'on retrouve des spécificités départementales.</p>
<p>Qualité de vie au travail des directrices et directeurs d'école</p>	<p>Engagement 5 : Le portail ORQUESTRA 1^{er} degré, outil de pilotage des enquêtes et de restitution d'une synthèse des réponses entre les niveaux national, académique et départemental, est progressivement déployé à partir de début 2017</p> <p>Engagement 6 : Les directions et services d'administration centrale s'engagent à prolonger leurs démarches d'allègement du nombre d'enquêtes nationales et à documenter leurs modalités de réponse, en particulier par l'usage des systèmes d'information existants.</p> <p>Engagement 7 : Les acteurs académiques, en rectorat, DSDEN et circonscriptions, chacun à leur niveau, attachent une vigilance particulière à la programmation annuelle des enquêtes, à la réduction de leur nombre notamment en évitant des doublons, à la définition de délais de réponse réalistes et à une restitution des résultats des enquêtes aux directrices et directeurs d'école.</p> <p>Engagement 8 : Chaque académie organise la mise à disposition d'intranets académiques (ou de dispositifs équivalents) au profit, en particulier, des directrices et directeurs d'école. L'intranet académique doit permettre aux directrices et directeurs d'école d'accéder à l'ensemble des ressources essentielles à l'exercice de leur métier (information, documentation, applications et systèmes collaboratifs) et contribue à la maîtrise des flux d'information.</p> <p>Engagement 9 : Des principes de gestion des courriels sont formalisés et diffusés à tous les niveaux. Il s'agit notamment de lutter contre la redondance d'informations.</p>	<p>Enquêtes explicitées dans ETNA et visibles dans l'agenda d'ETNA + Newsletter pour que le directeur puisse en prendre connaissance, voire même anticiper. Transformation programmée de l'enquête rapide de rentrée (Nathalie Queraux) qui est actuellement au format excel en formulaire en ligne à la rentrée 2018 / 2019 (sera associée également la demande des coordonnées téléphoniques des directrices et directeurs pour éviter une autre enquête). La DSDEN 44 et les circonscriptions (attention aux circonscriptions qui publient une deuxième fois ce qui est déjà publié dans ETNA par la DSDEN 44) s'attachent à respecter le protocole de communication. Protocole présenté au SG de l'académie, déployement académique prévu pour réduire l'envoi important de mails par le rectorat aux écoles, alors que l'actualité est dans ETNA (souhait académique de voir enquêtes faites via formulaires web) A la DSDEN 44, tout ce qui était présent sur le site de la DSDEN 44 (qui avait un caractère professionnel) est basculé dans ETNA pour avoir un seul et même espace. Il est prévu de créer de nouvelles rubriques dans ETNA afin de mieux retrouver les actualités (les classer). Travail déjà commencé avec la rubrique plan de formation, appels à candidature, mouvements etc...</p>
<p>Pilotage de la circulation de l'information</p>	<p>Engagement 8 : Chaque académie organise la mise à disposition d'intranets académiques (ou de dispositifs équivalents) au profit, en particulier, des directrices et directeurs d'école. L'intranet académique doit permettre aux directrices et directeurs d'école d'accéder à l'ensemble des ressources essentielles à l'exercice de leur métier (information, documentation, applications et systèmes collaboratifs) et contribue à la maîtrise des flux d'information.</p> <p>Engagement 9 : Des principes de gestion des courriels sont formalisés et diffusés à tous les niveaux. Il s'agit notamment de lutter contre la redondance d'informations.</p>	<p>Protocole de communication pour éviter la redondance de l'information. Vigilance à avoir dans les services de la DSDEN 44 et circonscriptions pour maintenir ce cadre (rappel aux circonscriptions : ne pas publier une deuxième fois ce qui a été publié par la DSDEN 44).</p>

	<p>Lorsque l'envoi de mail est indispensable nous avons mis en place des adresses mails fonctionnelles pour chaque agent avec une signature électronique normée (il serait bien de déployer cette signature électronique dans les circonscriptions) pour être bien identifié.</p> <p>L'application ONDE est opérationnelle dans le département.</p>
<p>Engagement 10 : Les évolutions de l'outil « base élèves 1^{er} degré » BE 1d font l'objet d'une attention spécifique dans le cadre de la gouvernance ministérielle des systèmes d'information et s'appuient sur des groupes utilisateurs. À partir de janvier 2017, l'application BE1d fait l'objet d'une refonte. L'ambition est d'enrichir progressivement l'application de nouvelles fonctionnalités couvrant l'ensemble des besoins métier des directrices et directeurs d'école.</p> <p>Engagement 11 : L'outil APAE premier degré est déployé progressivement à partir du début de l'année 2017. Il constituera l'outil statistique des directrices et directeurs d'école afin de faciliter le pilotage pédagogique des écoles.</p>	<p>L'outil APE premier degré est aujourd'hui accessible via ETNA.</p>
<p>Outils numériques nationaux</p> <p>Engagement 12 : La valorisation et l'appui à l'appropriation des systèmes d'information sont favorisés à tous les niveaux. Ils visent en particulier à faciliter l'accès des utilisateurs aux applications informatiques, y compris en ce qui concerne les IEN, en privilégiant le portail ARENA comme point d'entrée unique, l'ouverture des droits d'accès, en optimisant notamment les délais de mise à jour des Systèmes d'information ressources humaines - SIRH (gestion plus fluide des suppléances sur fonctions de direction) et la prise en main des versions applicatives par les directrices et directeurs d'école (en veillant à ce qu'elles soient installées dans les meilleurs délais et à ce que l'assistance informatique de premier niveau soit bien identifiée, en assurant la diffusion des documents d'accompagnement aux utilisateurs, en organisant une retransmission efficace de l'information.</p>	<p>Nous mettons tout en œuvre pour accompagner l'utilisateur.</p> <p>Il est prévu prochainement la mise en ligne d'une page web présentant les bouquets numériques offerts au sein de l'académie de Nantes et d'un pas à pas pour l'aide à l'utilisateur.</p>
<p>Engagement 13 : La formation initiale est construite dans les académies et dans les départements en s'appuyant sur le référentiel de formation initiale (circulaire n° 2014-164 du 1^{er} décembre 2014 relative à la formation des directeurs d'école) et sur le référentiel métier des directeurs d'école (circulaire n° 2014-163 du 1^{er} décembre 2014). Dans chaque département, un tutorat centré sur l'aide à la prise de fonction est mis en place au cours de la première année d'exercice des directeurs d'école. À la fin de la première année d'exercice, les directrices et directeurs d'école bénéficient de trois jours supplémentaires de formation reposant sur des échanges et analyses de pratiques professionnelles.</p>	<p>Le SIG intervient lors de cette formation pour accompagner les nouveaux directeurs d'école aux univers web de l'académie de Nantes. Temps de travail à ce sujet programmé en collèges des IEN le 20 février.</p> <p>Possibilité d'intervention du webmaster dans des réunions de directeurs regroupés par bassins.</p> <p>Formation à N+1 :</p> <ul style="list-style-type: none"> - Formation initiale : 5, 5 semaines soit 22 jours - Tutorat : identification et formation des tuteurs à N moins 1. Temps de travail commun tuteur/néo-directeur à N moins 1. Tutorat année N - Année N + 1 : retour d'expérience et analyse de pratique : 1,5 journées
<p>Formation et accompagnement</p> <p>Engagement 14 : Au regard du rôle déterminant des directrices et directeurs d'école dans la mise en œuvre de la loi de refondation, ils sont associés largement aux actions inscrites au plan national de formation. Pour faciliter un déploiement des actions nationales à la hauteur des effectifs que représentent les directrices et directeurs d'école, des modalités de retransmission en académies de séminaires nationaux sont proposées aux recteurs et Dassen.</p> <p>Engagement 15 : Les modalités de formation. Un parcours M@gistère « directeur d'école : prise de fonction » est disponible et mis à disposition des académies.</p> <p>Engagement 16 : Chaque académie met en place une aide de premier niveau aux directrices et directeurs d'école. Elle peut prendre la forme d'une carte des expertises ou d'un pôle dédié, être placée au niveau académique ou départemental. Quelle que soit la modalité retenue, il importe que ce dispositif puisse être saisi directement par les directrices et directeurs d'école. L'analyse régulière de leurs demandes doit alimenter la définition des dispositifs de formation initiale et continue.</p>	<p>Formation continue : plan triennal de conférences pour tous les directeurs, en lien avec les 3 dimensions de la fonction (fonctionnement de l'école : <i>responsabilité juridique</i> ; animation pédagogique de l'équipe <i>parcours citoyen</i> ; relation avec partenaires : <i>services et acteurs de la protection de l'enfance</i>)</p> <p>Formation continue : SCI : 140 places réparties sur 4 stages : partenariat avec commune en lien avec PEDI/ Communication auprès des familles / Latéité et parcours citoyen / Réseau PAS - MGEN</p> <p>Ce parcours national est systématiquement intégré dans la session de prise de fonction à N moins 1</p> <p>Mise en ligne prochaine d'une page web présentant les bouquets numériques offerts au sein de l'académie de Nantes et d'un pas à pas pour l'aide à l'utilisateur.</p> <p>Plateforme d'assistance « Iop » dont nous ferons la promotion prochainement.</p> <p>L'idée d'un pôle « ressources » reste à creuser.</p>